

Conditions générales de réparations

L'Aiguille Déboulonnée

Géraldine Cottin Entreprise individuelle
144 rue Paul Bellamy, CS 12417
44024 NANTES Cedex 1

immatriculée au RCS 939 525 887
Siren : 939 525 887

Acceptation des conditions :

Les présentes régissent les conditions de réparation de l'*Aiguille Déboulonnée*. Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment du dépôt de la machine, des conditions générales de réparations énoncées sur le site internet ou en magasin point relais partenaire de l'*Aiguille Déboulonnée* et déclare expressément les accepter. Toute demande de réparation sera soumise aux présentes Conditions Générales librement consultables sur <https://www.aiguilledeboulonnee.fr> et en magasins points-relais partenaires.

1 – Délais

Les délais de réparations sont communiqués sans engagement. Nous ferons tout ce qui sera possible pour les respecter. En général 7 jours ouvrés.

Toutefois, nous ne pourrions être tenus responsables des manquements ou des délais d'approvisionnement de pièces détachées de nos fournisseurs.

Un retard ne pourra donner lieu à une indemnité.

2 - **Arrhes** versés au moment du dépôt de la machine

Au moment du dépôt de la machine, des arrhes d'un montant de **20,00€** doivent être payées par le client. En cas d'impossibilité de réparation de la machine ou en cas de refus du devis de réparation fourni par l'*Aiguille Déboulonnée*, ce montant ne sera pas remboursé.

3 – Forfaits Révision/entretien, Réparations et Devis

3.1 : Les forfaits Révision/Entretien (sans remplacement de pièces ou de composants) comprennent :

- Démontage : des capots, de l'aiguille, de la plaque à aiguille, du boîtier de canette et sa canette.

- Nettoyage et dégraissage : Enlever les peluches des fils et des tissus, la graisse ou les huiles séchées.
- Graissage : Toute pièce mobile de la machine à coudre sera, soit graissée, soit huilée dans les règles de l'art avec les produits adaptés.
- Réglages :
 - Hauteur pied de biche (point bas, point haut et surélevé)
 - barre à aiguille (point bas), position de l'aiguille centrée ou décalée et largeur de point.
 - Griffes hauteur et longueur de point, contrôle du point zéro ainsi que marche arrière.
 - Tension des courroies
- Équilibrages : Pression du pied de biche, Hauteur des griffes et Tensions haute / basse
- Synchronisations :
 - Synchronisation crochet / barre à aiguille sur point droit et Zigzag pleine largeur
 - Synchronisation Releveur/Barre à aiguille
 - Synchronisation griffes / sorti d'aiguille
 - Synchronisation aller / retour tissu pour points extensibles.
- Remontage : Des différents capots, Polissage et remontage boîte à canette et plaque à Aiguille puis mise en place d'une aiguille neuve.
- Nettoyage de surface des capots de la machine.
- Tests : Avec en dernier lieu un échantillon laissé sur la machine

Le tarif du forfait diffère en fonction de la machine :

Machine à coudre : 80€ (quatre vingt euros)

Machine à coudre (avec intervention sur électronique) : 95€ (cent euros)

Surjeteuse : 90€ (quatre vingt dix euros)

3.2 : Réparations :

La réparation inclut un forfait entretien, les frais de pièces détachées et/ou de composants ainsi que la main d'œuvre éventuellement supplémentaire nécessaire aux remplacements des éléments défectueux.

L'*Aiguille Déboulonnée* se réserve le droit d'apprécier la validité d'une réparation (avant ou après devis) et de restituer le matériel non réparé, notamment en cas d'impossibilité technique d'y procéder (par exemple en cas d'oxydation, ...) ou d'indisponibilité de pièces détachées.

Lorsque votre appareil est disponible, vous êtes prévenu par nos soins selon les coordonnées communiquées sur l'ordre de réparation.

3.3 : Devis :

Un devis sera établi et soumis à acceptation dès que l'ensemble des frais supplémentaires atteindront 20 % du forfait initial.

Au delà de 150,00€, un devis écrit sera transmis pour acceptation. Le client devra donner son accord par retour du devis signé accompagné d'un règlement d'un quart du montant total du devis. Aucune réparation ne sera commencée sans réception du devis signé et du règlement des 25% du montant du devis.

3.4 - Conformité électrique et mise en sécurité

Conformément au Décret n°2015-1083 du 27/08/15 relatif à la mise à disposition sur le marché du matériel électrique:

- **Équipements vétustes** : La mise en sécurité impose de supprimer tout matériel électrique ancien qui est devenu dangereux ou qui n'est plus adapté à l'usage courant. Il faut également éliminer tout risque de contact direct avec des pièces nues sous tension.
- **Absence de protection mécanique des conducteurs** : Une installation électrique sûre ne peut comprendre aucun câble électrique apparent et dénudé. Tous les conducteurs doivent disposer d'une protection mécanique.

Dans le cas où, la machine confiée, en révision ou réparation, ne répond pas aux obligations de sécurité électrique mentionnées ci-dessus, un devis sera établi pour remise en conformité. Si le client refuse le devis, il accepte, de fait, que sa machine lui soit restituée avec les éléments non conformes démontés et/ou les câbles électriques défectueux sectionnés, afin que celle-ci ne puisse pas être utilisée sans d'abord avoir été remise en conformité.

4 - Abandon de la machine

En cas de non acceptation du devis, si le client ne vient pas chercher sa machine dans un délais de 1 mois après avoir été prévenu par *L'Aiguille Déboulonnée*, la machine sera considérée comme abandonnée par le client et *L'Aiguille Déboulonnée* pourra procéder à sa destruction sans en prévenir le client.

5 - Frais de déplacement

Les frais de déplacement : 0,75€/Km

Distance calculée depuis Nantes

6 - Preuve de dépôt :

Toute machine laissée pour réparation ou remise en état sera remise uniquement sur **PRÉSENTATION DE LA PREUVE DE DÉPÔT**

7- Garde de la machine :

Après réparation et une fois prévenu, le client doit récupérer sa machine dans un délai de 1 mois. Ce délais dépassé, une pénalité de 2,00€ par jour supplémentaire de garde de machine sera due par le client . Au-delà de 3 mois supplémentaires, la machine sera considérée comme abandonnée et deviendra la propriété de *L'Aiguille Déboulonnée*.

Aucun dédommagement d'aucune sorte n'étant dû.

8 – Garantie :

Les travaux effectués par *L'Aiguille Déboulonnée* sont garantis 6 mois (à la date de la facture).

La garantie est expressément limitée aux travaux de réparation (pas d'entretien) ou aux changements de pièces détachées effectuées dans notre atelier.

9 - Exclusions de garantie :

La clause de garantie ne couvre pas les détériorations provenant d'une usure normale d'utilisation, d'un montage défectueux, d'une utilisation anormale ou à l'intervention d'une tierce personne autre que *L'Aiguille Déboulonnée*

Ne sont pas couverts :

- Les accessoires et pièces dont l'usure graduelle et progressive nécessite le renouvellement, le remplacement ou l'entretien périodique, tels que aiguilles, couteaux, boîtier de canettes...)
- Les pannes et avaries provoquées par de fausses manœuvres ou résultant d'une mauvaise utilisation, entretien ou non respect des prescriptions du fabricant.
- Les dommages résultant d'une négligence, d'une installation défectueuse ou non conforme aux prescriptions du constructeur .
- Les modifications apportées aux caractéristiques d'origine de la machine.
- Les dommages résultant des effets d'incendie, d'accidents, dégâts des eaux, d'oxydation, de la foudre, d'explosion et de manière générale, d'utilisation nuisible à la bonne conservation de l'appareil.
- Les dommages provenant d'éléments extérieurs à l'appareil (corps étrangers, insectes, rongeurs, etc...)
- Les coups, chocs, éraflures.
- Les dysfonctionnements causés par une mauvaise utilisation ou un problème de logiciel ainsi que la perte d'informations, en cas de panne informatique, les pannes dues aux virus informatiques, l'ajout d'accessoires ou l'utilisation de consommables non agréés par le fabricant .

10 – Paiement

Toute facture est payable au comptant net et sans escompte.

11 – Litiges

Les présentes conditions de réparations sont soumises à la loi française.

« Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation.

L'entité de médiation retenue est : CNPM - MÉDIATION DE LA CONSOMMATION.

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site :

<https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à

CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond »